**Bordereau des prix cadres**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° de prix** | **Désignation des prestations** | **Prix Unitaire HT** |
| **01**  **01 a**  **01 b**  **01 c** | **ASSISTANCE TECHNIQUE ET CONSEILS**  **Journée d’assistance technique et conseils**  Ce prix rémunère au forfait journalier, pour une durée de huit à dix heures, la prestation d’assistance technique et conseils auprès du pouvoir adjudicateur, sur le site du Titulaire du marché, il comprend notamment :   * Analyse et validation de modes opératoires ; * Avis technique sur les matériaux proposés ; * Vérification et validation des notes de calculs ; * Avis pour les demandes d’agrément et les non conformités ; * Conseils et assistance d’experts, avis techniques ; * La transmission des documents papiers ; * La transmission des documents par mails ; * Tous les frais liés à l’impression et l’envoi des documents papiers.   *Le forfait hors taxe :*   * Prix n°1aa : Pour la mobilisation d’un ingénieur débutant ……………………… * Prix n°1ab : Pour la mobilisation d’un ingénieur confirmé ……………………… * Prix n°1ac : Pour la mobilisation d’un ingénieur expert ………………………   **Demi-journée d’assistance technique et conseils**  Ce prix rémunère au forfait, à la demi-journée, pour une durée de quatre à cinq heures, la prestation d’assistance technique et conseils auprès du pouvoir adjudicateur, sur le site du Titulaire du marché, il comprend notamment :   * Analyse et validation de modes opératoires ; * Avis technique sur les matériaux proposés ; * Vérification et validation des notes de calculs ; * Avis pour les demandes d’agrément et les non conformités ; * Conseils et assistance d’experts, avis techniques ; * La transmission des documents papiers ; * La transmission des documents par mails ; * Tous les frais liés à l’impression et l’envoi des documents papiers.   *Le forfait hors taxe :*   * Prix n°1ba : Pour la mobilisation d’un ingénieur débutant ……………………… * Prix n°1bb : Pour la mobilisation d’un ingénieur confirmé ……………………… * Prix n°1bc : Pour la mobilisation d’un ingénieur expert ………………………   **Participation aux réunions**  Ce prix rémunère au forfait journalier, la prestation d’assistance technique et conseils auprès du pouvoir adjudicateur, pour la participation d’une personne aux réunions sur les sites des Ponts de Normandie et de Tancarville, il comprend notamment pour une personne :   * La participation aux réunions, dans un créneau horaire entre 8h00 et 18h00 sur site ; * La rédaction de compte rendu de réunion ;   *Le forfait hors taxe :*   * Prix n°1ca : Pour la mobilisation d’un ingénieur débutant ……………………… * Prix n°1cb : Pour la mobilisation d’un ingénieur confirmé ……………………… * Prix n°1cc : Pour la mobilisation d’un ingénieur expert ……………………… | …………………..  …………………..  *…………………..*  …………………..  …………………..  *…………………..*  …………………..  …………………..  *…………………..* |
| **N° de prix** | **Désignation des prestations** | **Prix Unitaire HT** |
| **02** | **ASSISTANCE ET VERIFICATION LORS DES OPERATIONS DE LEVEE DE POINTS D’ARRET**  **Assistance aux opérations de levée de points d’arrêt**  Ce prix rémunère au forfait journalier, la prestation d’assistance technique et conseils auprès du pouvoir adjudicateur pour la participation d’une personne lors des opérations de levée de points d’arrêt sur les sites des Ponts de Normandie et de Tancarville, il comprend notamment pour une personne :   * Les visites de chantiers ; * La lecture et l’analyse des documents liés aux travaux ; * La vérification de l’adéquation entre les documents présentés et la réalité sur site ; * La proposition d’avis techniques ; * L’établissement d’un rapport de résultats et de synthèse avec proposition d’avis techniques au Maître d’Ouvrage ; * La participation éventuelle aux réunions, dans un créneau horaire entre 8h00 et 18h00 sur site ; * La rédaction éventuelle de compte rendu de réunion ; * Tout frais de déplacement ; * Tout frais d’hébergement et de restauration ; * La transmission des documents papiers ; * La transmission des documents par mails ; * Tous les frais liés à l’impression et l’envoi des documents papiers ;   *Le forfait hors taxe :*   * Prix n°2a : Pour la mobilisation d’un ingénieur débutant ……………………… * Prix n°2b : Pour la mobilisation d’un ingénieur confirmé ……………………… * Prix n°2c : Pour la mobilisation d’un ingénieur expert ……………………… | …………………..  …………………..  *…………………..* |

**NOTA :** il est bien rappelé que ces prix cadres sont des prix butoirs qui ne peuvent être dépassés lors de la remise des chiffrages dans le cadre de la passation des marchés subséquents. Les prix remis dans le cadre des chiffrages sont au maximum égaux aux prix butoirs du présent bordereau.